

Projet de résolution (urgent)
Classes Jeunes en transition (JET)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

L'urgence de la résolution que nous vous soumettons ce soir porte sur une situation qui ne peut plus durer: en effet, les classes JET sont saturées et le nombre de jeunes en attente est, à notre sens, déjà trop élevé. Le fait de ne pas intervenir rapidement ne ferait qu'aggraver la situation. C'est pourquoi, nous jugeons opportun de traiter de la question aujourd'hui.

Je vous remercie de votre attention.

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Dans le but de faciliter l'intégration socio-culturelle et professionnelle des jeunes non-francophones, une structure existe depuis quelques années, soit, les "classes Jeunes En Transition", plus communément appelé "classes JET".

C'est donc le CIFOM et le CPLN qui gèrent 4 classes au total, respectivement 2 à La Chaux-de-Fonds et 2 à Neuchâtel. Ces derniers donnent accès à 2 voies de formation avec chacune 18 élèves :

- la première, appelé JET B, offre des cours de base pour jeunes gens sans connaissances en français ;
- la seconde, nommée, JET 2 permet de suivre des cours de préparation à l'entrée en formation professionnelle pour jeunes gens non-francophones bénéficiant de connaissances suffisantes en français.

Autrement dit, seuls 36 jeunes de 16 à 20 ans peuvent aujourd'hui bénéficier de ce soutien direct du CIFOM pour toute la région des Montagnes neuchâteloises. Or, depuis deux ans, le nombre de demandes a explosé, donnant lieu à une liste d'attente qui compte aujourd'hui pas moins d'une trentaine de jeunes; 48 avant les vacances!

Ceux-ci, dans l'attente qu'une place se libère, se voient alors proposé une première alternative: le Centre de formation neuchâtelois pour adulte (CEFNA) qui propose seulement

2 cours de 4 demi-journées... uniquement à La Chaux-de-Fonds, étant donné qu'il n'existe aucune offre sur Neuchâtel. 22 élèves sont au bénéfice de cette classe pré-JET... autant dire que là-aussi la classe est pleine! Pleine, car il faut être conscient que surcharger les classes n'est pas une solution, dans la mesure où les élèves qui les fréquentent sont d'horizons très divers. Dès lors, si aucune des deux autres structures ne peuvent répondre favorablement, une dernière alternative se profile: le COSM, dont les prérogatives diffèrent quelque peu de celles des classes JET.

Le constat que nous dressons est inquiétant, puisque les jeunes non-francophones de plus de 16 ans qui arrive dans notre canton - avec un regroupement familial par exemple - disposent d'une infrastructure limitée pour les accompagner dans le processus d'intégration, alors que la réussite de ce dernier repose, à notre sens, sur deux éléments indispensables et indissociables: la langue et l'emploi. Or, il est difficile d'imaginer trouver de l'emploi sans connaître le français.

De plus, dans la configuration actuelle, ces jeunes se retrouvent à attendre sur des listes et sont renvoyés d'une institution à une autre, sans la garantie de pouvoir être pris en charge un jour... ce d'autant plus que la tranche d'âge se limite de 16 à 20 ans: un problème supplémentaire, lorsqu'on s' imagine que tous les jeunes concernés n'ont pas forcément 16 ans à leur arrivée, d'où le risque de voir certains d'entre eux dépasser l'âge de 20 ans puis de se retrouver sans emploi et sans aucune notion de français... . Sur ce point, il apparaît évident qu'aucun d'entre nous souhaiterait aboutir à ce résultat. En ce sens, nous estimons que l'investissement à laquelle devrait consentir notre canton favoriserait la réinsertion personnelle et surtout professionnelle de ces jeunes.

Par ailleurs, nous pensons qu'à l'avenir, il est fort probable que la Suisse ne soit pas en reste de l'Europe face au flux migratoire actuel. Dès lors, il nous semble nécessaire de tenir compte également de cette éventualité, de l'évaluer et d'agir en conséquence.

En l'état, cette situation ne peut donc plus durer. C'est pourquoi nous sollicitons le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds, afin qu'il puisse prendre en considération ces états de fait et exhorter le Conseil d'État neuchâtelois à entreprendre les mesures nécessaires pour ouvrir de nouvelles classes JET ou de repenser la structure actuelle, et ainsi répondre à une demande qui ne cesse de croître.

Je vous remercie de votre attention.

Oğuzhan Can